

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 29/04/2025

Convocation du : 18/04/2025

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq à dix-sept heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de CAZALIS, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Jean Claude LASSALLE, Maire.

PRÉSENTS : Jean Claude LASSALLE, Monique DESTRAC, Farid SAADOUINI, Angéla BALSAMELLI,
Hubert MARQUETTE, Xavier DELORT, Francis ROUCHALEOU, Nancy TETARD

Excusée : Sophie BONNIN

Procurations : Loïc AMAURY pour Jean Claude LASSALLE
Leslie LANNOIS pour Nancy TETARD

SECRETAIRE : Monique DESTRAC

ORDRE DU JOUR :

- Présentation stockage énergie
- 8 mai
- 14 juillet
- Loyers école (Mme Dudon et Mme Marchand)
- Réparation route de Caplane
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter les sujets suivants dans l'ordre du jour :

- Eclairage public
- Cadeau de Marjorie Bourdat
- Bâche à eau de Souis
- Changement de statut de la Communauté des Communes

Le conseil municipal donne son autorisation pour débattre de ces sujets lors de cette réunion.

Monsieur le Maire informe qu'une erreur s'est glissée sur le compte rendu du conseil municipal du 28 février 2025.

En effet, lors du vote pour le budget, il faut noter 8 pour et 1 contre.

A ce sujet, Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu, selon la loi, ne peut être modifié une fois celui-ci rédigé. On ne peut pas modifier les résultats du vote.
Le compte rendu du conseil suivant doit en informer l'erreur.

Monsieur le Maire tient à remercier les deux élus ainsi que les anciens combattants pour avoir donné de leur temps dans la réhabilitation du monument aux morts.

PRESENTATION STOCKAGE ENERGIE

Monsieur le Maire présente le représentant de la société Galiléo, spécialisée dans le stockage de l'énergie.

Galiléo est une société européenne spécialisée dans les énergies renouvelables et propose de stocker le courant de la commune.

A proximité d'un poste source, cette entreprise souhaiterait stocker sur des batteries l'énergie consommée non stockée. L'énergie serait stockée sur forte production pour être libérée en période de faible production.

De ce fait, GALILEO propose à la commune de louer l'emplacement au m2 sur 40 ans. Ceci n'engendrerait aucun frais de la commune mais serait un apport financier à la commune.

Le projet, nommé BESS, se situerait sur la parcelle communale E343 pour une superficie de 5275 m2.

Le but serait d'utiliser l'énergie verte et d'obtenir une énergie moins coûteuse.

Ainsi, le loyer serait estimé à 11 600 euros par an. A cela s'ajouterait une taxe annuelle au mégawatt d'un montant de 44 000 euros à se partager avec le Communauté des Communes qui a défini le pourcentage accordé.

Les travaux pour effectuer ce projet durera entre trois et cinq ans.

8 MAI

Il est prévu que le conseil municipal se rende à la Mairie à 11h30 afin de se recueillir devant le monument aux morts en présence des Anciens Combattants.

Une gerbe de fleurs est prévue pour manifester notre souvenir aux disparus de la seconde guerre mondiale ; suivra le traditionnel apéritif à la Mairie.

14 JUILLET

La commune propose un repas froid comme l'année précédente.

Les élus seront convoqués le vendredi 11 juillet à 15 heures pour préparer la salle des fêtes.

Ils seront présents lundi 14 juillet à 9 heures.

Un apéritif sera servi pour l'ensemble de la commune.

LOYERS ECOLE (MME DUDON ET MME MARCHAND)

Monsieur le Maire annonce que Madame Dudon demande la gratuité de son logement en réponse à la gratuité accordée les mois précédents à Madame Marchand.

Cependant, le CDL autorise la gratuité que dans les circonstances précises qui ne correspondent pas aux attentes de Madame Dudon, l'appartement n'étant pas dans le même état que celle de Madame Marchand.

Le conseil municipal vote pour accorder la gratuité du loyer de Madame Dudon.

10 contres

Après avoir accordé un loyer d'un montant de 200 euros pour Madame Marchand jusqu'à la fin des travaux de la maison Le Clot, le conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation d'un avenant n°1 du bail signé entre la Mairie et Madame Marchand le 17 septembre 2024.

Le conseil municipal valide l'approbation de l'avenant n°1 du bail initial.

10 pour

ROUTE DE CAPLANE

Monsieur le Maire rappelle que cette route est en très mauvais état (nids de poule).

Il rappelle aussi que la commune est responsable de tout sinistre dû à l'état de cette route.

Il a annoncé avoir demandé différents devis auprès de différentes entreprises et constate qu'il faudrait un budget d'environ 6 000 euros pour ne boucher que les trous existants. Cette somme étant bien au-dessus des capacités financières de la commune, le Maire propose de réaliser les travaux sur deux ans ce qui diviserait la somme par deux, soit 3 060 euros pour 1,250 tonne de bitume.

Le conseil municipal vote le devis pour la réalisation des travaux sur deux ans.

10 pour

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune pour la lutte contre la pollution lumineuse, la commune ayant obtenu une étoile dans la classification.

Afin d'améliorer le classement, nous devons modifier notre éclairage public.

Les études et les travaux sont réalisés par le SDEEG responsable de l'éclairage public depuis 1926.

Leur proposition consiste à équiper nos lampadaires d'ampoules leeds qui régulent leur intensité pendant la nuit de 11 heures à 5 heures sans extinction.

Un mat sera implanté à l'Autoy pour éclairer vers le bas. Le spot de l'église sera supprimé car il est dirigé vers le ciel.

Le coût de l'opération est de 32 440,37 euros.

Le SDEEG propose un crédit sur 10 ans, soit un remboursement de 3 244 euros par an : projet supportable pour nos finances.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour conserver l'éclairage public avec des leeds.

10 pour

CADEAU MARJORIE

Le conseil municipal s'accorde à dépenser 300 euros pour choisir un cadeau à Marjorie Bourdat, notre secrétaire de mairie titulaire, suite à la future naissance de son nouvel enfant.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le bon d'achat de 300 euros pour le cadeau de Marjorie Bourdat.

10 pour

CHANGEMENT DE STATUT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier sur la modification des statuts de la Communauté des Communes Sud Gironde. Chaque commune du groupe doit voter cette modification.

Les charges de la CLECT sont transférées à la CDC, ce qui impactent les communes concernées par les routes nommées. Cependant la Commune de Cazalis n'est pas concernée par ces modifications.

Le conseil municipal valide la modification des statuts de la Communauté des Communes Sud Gironde à l'unanimité.

10 pour

QUESTIONS DIVERSES

BACHE A EAU DE SOUIS

Monsieur le Maire déclare être intervenu lors de l'Assemblée Générale de la DFCI du jeudi 24 avril 2025.

Cependant, la DFCI réaffirme la responsabilité de l'entreprise qui refuse d'en endosser les frais. Monsieur le Maire a demandé une médiation. Suite à une convocation, l'artisan refuse de s'y présenter tout comme la DFCI.

En conclusion, seule la commune doit faire face à ces dépenses.

Monsieur le Maire s'engage à demander des devis pour prendre en charge la réparation de cette bâche, nécessaire à la commune en cas d'incendie.

La réunion de la DSP se tiendra mardi 13 mai 2025 à 10 heures

Le conseil municipal s'accorde à être associé à Monsieur le Maire pour le bilan 2020 à 2025 ainsi que pour l'exécution de l'enquête publique sur le photovoltaïque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10